

10^e RENCONTRES FEMININES – SAMEDI 4 FEVRIER 2012
Salle Mangin-Beaulieu à NANTES

REGLEMENT

Article 1 – Le Comité de Tennis de Table de Loire-Atlantique et le Club de St Joseph de Porterie organisent le samedi 4 février 2012, salle Mangin-Beaulieu à NANTES, les 10^e Rencontres Féminines qui se dérouleront en même temps que le circuit "Poussines/Benjamines".

Article 2 – Cette journée est ouverte aux joueuses de Loire-Atlantique licenciées traditionnelles, promotionnelles et non licenciées (munies d'un certificat médical d'aptitude).

Article 3 – Ces rencontres débutent à 10 h (pointage à 9 h 30) et comportent 4 tableaux différents :

- Tableau A : Poussines et Benjamines
- Tableaux B, C et D établis en fonction des inscriptions et selon le classement des joueuses
- Tableau D : Doubles (si l'horaire le permet – Inscriptions sur place).

Article 4 – Les inscriptions devront parvenir au Comité de Tennis de Table de Loire-Atlantique, accompagnées du chèque correspondant libellé à l'ordre du Comité de Tennis de Table (3,50 €/personne) pour le vendredi 27 janvier 2012.

Article 5 – La compétition se déroulera sur 24 tables. Les balles de couleur orange seront fournies par le C.D. 44.

Article 6 – Le premier tour de chaque tableau se disputera par poules de 3 joueuses puis toutes les joueuses seront qualifiées pour le tableau final. Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches. Les performances seront comptabilisées.

Article 7 – Les 3 premières de chaque tableau se verront remettre une récompense. Le club ayant inscrit le plus de joueuses recevra un challenge d'une valeur de 100 €.

Article 8 – Le C.D. 44 et le club organisateur déclinent toute responsabilité pour les vols et les pertes pouvant survenir pendant cette journée.

Article 9 – Les juges-arbitres seront Jeanine PAUCHET et Martine BOLIVEAU.

Article 10 – Le port exclusif de chaussures de salle sera obligatoire pour toutes les compétitrices. De même, chaque joueuse devra évoluer avec une tenue de sport adaptée : maillot, short ou jupe (pas de survêtement pendant les parties).

Article 11 – Pour le bon déroulement de l'épreuve, le présent règlement pourra être modifié par les juges-arbitres.

Les accompagnatrices, licenciées ou non, pourront participer à une démonstration de Fit Ping Tonic. Une tenue sportive (chaussures de sport propres) est recommandée.